Opératrice | Opérateur de travaux subaquatiques

RÉF | 593

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer la sécurité des opérateurs sur chantier;
- Gérer le matériel de plongée (avant, pendant et après);
- Réaliser des travaux en milieu subaquatique;
- Gérer l'exécution technique d'un chantier;
- Analyser les données techniques d'un projet chantier.

Programme

- **Cours :**

  Gestion appliquée et législation; Techniques d'intervention sur sites; Gestion de chantiers subaquatiques; ouvrage et techniques subaquatiques; Sécurité en milieux hyperbares; Gestion du matériel de plongée.

- **Pratique professionnelle :**

  En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, **consultez la fiche formation de l'IFAPME**

- **Attention :**

Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
Les cours seront suivis dans un Centre IFAPME.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion
Certificat de plongée professionnelle

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

1 an

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas des cours peuvent être donnés en journée.

Début

septembre

Coût

2100 euros

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli **ET** être porteur du CESI ou du CESDD dans les sections générale, technique ou artistique **OU** être porteur d'un certificat d'apprentissage des Classes moyennes **OU** avoir suivi avec fruit la 6e année de l'enseignement professionnel et avoir obtenu le certificat de qualification **OU** réussir un examen d'admission (connaissances de base en mathématique et en français).

En plus, le candidat apportera la preuve d'une compétence de base par un (premier) brevet de plongée sportive délivré par un organisme reconnu et par son carnet de plongée. Celui-ci stipulera un minimum de 6h30 de plongée en eau libre, à savoir maîtriser l'aquaticité en eau libre entre 0 et 15 mètres.

Par ce fait, le candidat présentera automatiquement son certificat médical approprié à l'exercice de l'activité de plongée, de validité annuelle avec date de dernière visite

auprès d'un médecin. Ceci conditionne la participation aux 40 heures de stage piscine au Centre de formation en début de formation.

En plus, avant son entrée en formation, le candidat satisfera à un test écrit démontrant ses connaissances de base en plongée (notions théoriques de plongée équivalent au 1° brevet) et de ses capacités de calcul et de communication écrite professionnelles.

Complémentairement, pour participer aux activités de plongée pendant la formation pratique des 180 heures en cours de formation, l'auditeur fournira un certificat médical d'aptitude à la plongée professionnelle délivré par un médecin du travail et hyperbar. Une liste de médecin est communiquée.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation